

## SÉANCE DU 25 JANVIER 2023

L'an deux mil vingt trois

Le vingt-cinq janvier

Le conseil municipal de la commune de CHAPEIRY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gilles ARDIN, Maire

Date de convocation du conseil : 20 janvier 2023

Excusés : F. CHARLES, G. VORLET ayant donné pouvoir à G. CLERC, R. GUFFOND, C. DEBROUX ayant donné pouvoir à G. ARDIN, M-F. CHARVIN

Absent : Néant

Assiste à ce conseil : C. VERRON

Secrétaire de séance : G. CLERC

M. le Maire ouvre la séance à 19 h 30

### ORDRE DU JOUR

- DIA : parcelle bâtie A 870, parcelles bâties A 1170, 1173, 1179, 1188 (appartement Plein Sud), parcelles non bâties A 1239, 1302, 1305, 1303
- SYANE : confirmation de l'adhésion de la commune, du transfert des compétences et désignation d'un représentant de la commune
- Défibrillateur : renouvellement de la convention
- Bibliothèque : convention SOCLE avec le Conseil Savoie Mont-Blanc
- Questions diverses
  - \* Eclairage public
  - Boîtes aux lettres « Vers les Bois »

M. Le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter deux questions à l'ordre du jour :

- Caméras de surveillance : présentation du devis
  - Divers travaux de voirie
  - Nouveau système de pare-feu pour l'informatique de l'école.
- Accepté à l'unanimité.

## DÉLIBÉRATIONS

**DIA - Parcelle bâtie cadastrée OA 870 pour 1 370 m<sup>2</sup> sise 69 Impasse des Vignes**

A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas préempter ce bien.

**DIA - Un appartement sur parcelles bâties cadastrées OA 1170, 1173, 1179 et 1188 pour 67,96 m<sup>2</sup> et un garage sis 89 Allée du Coteau**

A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas préempter ce bien.

**DIA - Parcelles non bâties cadastrées OA 1329, 1302 ET 1305 pour 141 m<sup>2</sup> sises Impasse Bellevue**

A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas préempter ce bien.

**DIA - Parcelle non bâtie cadastrée OA 1303 pour 302 m<sup>2</sup> sise Impasse Bellevue**

A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas préempter ce bien.

**SYANE - CONFIRMATION DE L'ADHÉSION DE LA COMMUNE AU SYANE ET DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE**

Après un bref résumé de M. Le Maire sur la situation entre le SYANE et le SIESS, M. Serge BELLEVILLE, délégué de la commune au SIESS, explique qu'il est nécessaire d'adhérer au SYANE pour le développement de la fibre et la pose d'une borne de recharge électrique pour les automobiles.

A l'unanimité, les membres du Conseil se positionnent pour une adhésion au SYANE.

Il est ensuite procédé à l'élection d'un représentant de la commune au SYANE. M. BELLEVILLE se propose comme candidat.

A l'unanimité, M. Serge BELLEVILLE est élu représentant de la commune au SYANE.

### **DÉFIBRILATEUR - RENOUELEMENT DU CONTRAT DE LOCATION**

M. Le Maire explique que le contrat de location du défibrillateur installé sous le porche de la Mairie arrive à échéance. Un nouveau devis a été présenté par la société AlterDokéo, actuelle détentrice du contrat. Le montant de la location mensuelle - 72 € - ne change pas. Le défibrillateur sera changé par la société pour un plus performant.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal donnent pouvoir au Maire à l'effet de signer le nouveau contrat de location.

Les membres du Conseil souhaitent également qu'il soit organisé une session de formation.

### **BIBLIOTHÈQUE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL SAVOIE MONT-BLANC**

M. Le Maire donne lecture du projet de convention à intervenir entre la commune et le Conseil Savoie Mont-Blanc.

Il précise que la bibliothèque animée par une équipe de bénévoles connaît une assez bonne fréquentation et de manière constante. Les scolaires y ont accès une fois par semaine et cela est très apprécié par l'équipe pédagogique. Le fond d'ouvrage est estimé à 4 000 dont les 2/3 sont prêtés par le Conseil Savoie Mont-Blanc.

Il propose de donc de signer cette nouvelle convention.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal donnent tous pouvoirs à M. Le Maire à l'effet des présentes.

### **CAMERAS DE SURVEILLANCE**

Une étude a été réalisée conjointement avec les services de gendarmerie de la Haute-Savoie pour connaître l'opportunité d'installer des caméras de

surveillance dans la commune et qui a réalisé un diagnostic.

Il s'avère que ce système permettrait d'améliorer le sentiment de sécurité des habitants, en réduisant le nombre d'incivilité, de vandalisme et les nuisances et d'identifier toute personne soupçonnée d'avoir participé à des faits délictueux, criminels ou qui engendrent le sentiment d'insécurité.

Il a été opté pour l'implantation de caméras de surveillance et de lecture de plaques.

5 caméras seront implantées sur le territoire - 1 sur la place de la Mairie, 1 au croisement de la Route des Eparis et de la Route de Sciondaz, et 3 aux abords des points de collecte des déchets.

2 entreprises ont été consultées. L'une d'entre elles ne propose pas l'alimentation de ces caméras par panneaux solaires mais par une alimentation électrique traditionnelle nécessitant d'importants travaux de VRD (les caméras ne pouvant pas être branchées sur les candélabres).

La société SERFIM a donc été retenue. Son devis s'élève à 50 106,75 € hors taxes.

Un conseiller questionne la commission quant à la maintenance de ce matériel. Une garantie de 3 ans est effectuée, un devis sera demandé pour la maintenance en fin de garantie.

M. Le Maire explique que les bandes vidéo seront stockées sur un PC dédié. Personne n'aura le droit de consulter les vidéos sans la présence de la Gendarmerie.

Il précise également que des subventions pourront être obtenues auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes, du FIPD (Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance), de la DETR (Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux) et la DSIL (Demande de Subvention au Titre du Soutien à l'Investissement Local).

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal donnent pouvoirs à M. Le Maire à l'effet de signer le devis avec la société SERFIM et lui demande de mettre tout en œuvre à l'effet de demander les subventions.

## **ÉCOLE - CHANGEMENT DU PARE-FEU POUR L'INFORMATIQUE DE L'ÉCOLE**

M. Le Maire explique que l'Académie Nationale a conseillé aux communes d'utiliser un logiciel QUARTZ comme pare-feu informatique dans les écoles. Ce logiciel est devenu obsolète et bloque tous les appareils informatiques utilisés à l'école (tablettes, PC et tableau numérique).

Il a fait réaliser un devis pour le remplacement de ce logiciel. Il est proposé le pare-feu FORTGATE par la société IMINFO avec stockage des données pour un montant hors taxes de 4 400,00 €

Adopté à l'unanimité.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Éclairage Public**

M. Le Maire questionne les membres du Conseil sur les retours qu'ils auraient concernant l'extinction de l'éclairage public. Tout le monde semble satisfait de cette décision. Les services techniques sont en relation avec Énergie et Services de Seyssel pour finir la campagne d'extinction.

### **Boîtes aux lettres - Vers les Bois**

M. Le Maire explique que les boîtes aux lettres de Vers les Bois ont été cassées par des camions de livraison. Grâce aux services de La Poste la mairie a pu obtenir la livraison d'un nouveau bloc. M. Le Maire hésite à le faire placer par les agents techniques sachant que de nouvelles constructions sont prévues dans le secteur.

M. BELLEVILLE souhaite que ces boîtes aux lettres soient posées aux

plus vite car le courrier n'est plus en sécurité.

Il est donc prévu faire poser les boîtes aux lettres au plus tôt.

### **École - Rentrée 2023**

M. Le Maire informe le conseil municipal que les effectifs pour la prochaine rentrée sont importants. La répartition des classes posent certains questionnements sur l'organisation des services dans les deux communes du regroupement.

La séance est close à 21h45.